



Le présent document a pour but de faire état aux parents, aux membres du personnel et au protecteur de l'élève des résultats de l'école au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence (LIP, art. 83,1).

Soyez assurés qu'il est prioritaire pour l'ensemble de l'équipe-école que nos élèves évoluent dans un milieu sain et sécuritaire.

BILAN 2022-2023

PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE

ÉCOLE PIERRE-DE-COUBERTIN

Date : Mai 2023

La Loi sur l'instruction publique (LIP) prévoit que chaque établissement d'enseignement primaire et secondaire se dote d'un plan de lutte contre l'intimidation et la violence. Notre plan de lutte a été actualisé et adopté par le conseil d'établissement en novembre 2022. Un dépliant qui résume le plan de lutte de l'école est disponible sur le site internet de l'école (pierredecoubertin.csspi.ca) et vous y trouverez aussi la version intégrale.

Nadine Lalancette, Directrice

Actions réalisées en 2022-2023 :

- Création d'un comité *Climat scolaire* ;
- Présentation du Plan de lutte à tous les élèves et au personnel avec différentes activités vécues en cours d'année par tous pour le concrétiser ;
- Sensibilisation auprès de tous sur l'importance de dénoncer une situation de violence et d'intimidation ;
- Animation d'un atelier sur la cyberintimidation (4^e et 6^e années) et passage au secondaire par l'agente sociocommunautaire auprès des élèves de 6^e année ;
- Élaboration d'un plan de surveillance stratégique ;
- Formation et accompagnement pour les intervenants ;
- Planification et réalisation d'une séquence d'activités par niveau pour développer les compétences sociales et émotionnelles des élèves basées sur le référentiel ÉKIP du ministère de l'Éducation.

Impacts de nos actions :

- Les élèves et le personnel ont porté davantage attention aux subtilités concernant les indices associés à la violence et à l'intimidation ;
- Une progression des compétences sociales et émotionnelles pour nos élèves ;
- Une diminution des conflits est observée ;

Actions prévues pour 2023-2024 :

- Maintenir en place le Comité climat scolaire pour s'assurer la poursuite des actions ;
- Déployer de nouvelles séquences d'activités qui ont pour but de développer les compétences sociales et émotionnelles des élèves. ;
- Inviter l'agente sociocommunautaire pour animer, selon les besoins identifiés, sur le thème de la violence et de l'intimidation.

Violence : Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens (LIP, 2012).

Intimidation : Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser (LIP, 2012).